

FREE : LA CFDT FAIT GAGNER LES SALARIÉS DE MOBIPEL



Après de multiples rebondissements, la Direction de Free a annoncé au mois de mars 2018 son intention de céder son centre d'appel Mobipel à Comdata.

La F3C CFDT, première organisation syndicale chez Mobipel, a pesé de tout son poids pour amener la direction à négocier les moyens d'accompagnement permettant de sécuriser l'avenir et les droits des salariés de Mobipel.

La F3C CFDT a obtenu :

- des garanties de reclassement dans d'autres centres d'appel de Free ainsi qu'un accompagnement à la mobilité géographique pour les salariés qui le souhaitent,
- des indemnités pour les salariés qui suivraient la cession,
- le maintien à l'identique pendant quatre ans du potentiel de rémunération variable,
- le maintien à l'identique des niveaux de protection santé et prévoyance,

- la régularisation du paiement des primes.

Plus de 98 % des salariés se sont prononcés favorablement sur ces mesures. Forte de cette confiance unanime, la F3C CFDT a signé le 11 septembre le protocole d'accord, permettant ainsi de sortir du conflit créé par l'annonce de cette cession et de sécuriser l'avenir des salariés.

La F3C CFDT est fière d'avoir obtenu des conditions aussi favorables pour les salariés de Mobipel, inquiets depuis des mois pour leur avenir !

Documents

[Free : La CFDT fait gagner les salariés de Mobipel](#)